Wingus Le VEDETTE VEDETTE VEDETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

## Du mardi premier janvier 1793.

## SUR L'ANNÉE 1792.

dense de les pieces e prendre Gournay, annoncer paru dans e de chaf-ue de re-son mainment naître dionnaires l'inconnu, vient de i d'aucun a maifon-

it fous le ; il avoit t homme, ge marqué garde-duil importe préfumer

s de l'enn'être pas sûreté géille au vi-

voit opéré

plice peut

up de ci-

t peut-être e l'identité

le Basire a

Convention

10is 1792,

.... 29 1.

... 195.

vier. 4. p.

380. 77 1.

.... 245.

.... 406.

18.9.9 18. p.

.. 8 ½. p. 4. 13. p. 81. 80. 79.

380.77.72.

70. 70 1.

L'an 1792 est expiré, & déjà commence dès aujourd'hui pour lui la postérité: trop proches sans doute de cette époque pour en juger les évènemens que nous avons retracés chaque jour avec autant d'impartialité que de courage, nous ne nous occuperons pas à en rappeller ici l'ensemble, ni à pénétrer quels en seront les résultats.

Pendant le cours de cette année à jamais mémorable, toutes les parties du monde habité, ont joui d'un grand calme; il femble qu'elles se soient tues à l'aspect de cette révolution nouvelle, qui change tout le le système économique & politique de la France. Semblable à un corps malade qui, par ses efforts convulsifs, tâche de chasser de son sein, les corps étrangers qui attaquent les principes de sa vie, la France a ensin vomi & le trône & l'autel, qui, depuis quatorze siècles, existoient avec elles après l'assaissement qu'à causé à toutes ses parties cette horrible lutte, la prudence paroissoir exiger d'elle qu'elle s'occupât

à restaurer son corps malade; le temps, le repos, la sagesse auroient contribué sans doute à cicatriser bientôt ses blessures; mais tourmentée de la sièvre politique de propager au loin dans l'Europe, & delà dans l'univers, ses nouvelles conceptions, la France en est venue à un point qu'il ne lui reste plus d'autre alternatif que de subjuguer l'Europe à ses nouvelles opinions, ou d'être bientôt écrasse elle-même sous le poids du vaste projet qu'elle a conçu d'y asservir tous les peuples qui la circonvoisinent.

Mais pour exécuter ce plan, il falloit n'éprouver aucun obstacle. Unroi régnoit encore; trois années de révolutions avoient cerné avec peine, autour de son trône, la noblesse & le clergé qui, depuis si long-temps, en avoient été les appuis. Il étoit clair que la base se trouvant isolée de tout ce qui pouvoit la soutenir, elle seroit renversée au premier choc. L'excavation en avoit été masquée par la constitution. Louis s'y crut fortement appuyé, vain espoir ! un jour a vu écrouler le trône & la loi saite pour le consolider. Un compsot vaste,

médité dans le silence; exécuté avec hardiesse, dans lequel toute la capitale s'est trouvé enveloppée sans s'en douter, a détruit l'ouvrage des trois dernières années; & tel le rasinement astucieux de ceux qui l'ont conduit, qu'aujourd'hui même il est encore incertain quel est l'auteur de cette subversion épouvantable, qui nous laissant sans loix & sans roi, au milieu des débris de la plus antique monarchie de l'univers, laisse stotte les rênes incertaines du gouvernement en toutes sortes de mains, & livre la patrie au premier sactieux assez hardi pour vouloir régner sur le trône du dernier des Bourbons.

Il existe cependant encore ce Bourbon; mais la hâche du licteur est suspendue sur sa tête, un sil le retient. O instant d'angoisses & d'inquiétudes la ce sil sont attachés les destinées de 25 millions d'hommes, & peut-être celles de l'Europe; le sentiment pénible de l'incertitude glace toutes les prévoyances, déconcerte toutes les combinaisons: en 1793 doit absoudre ou condamner l'apnée dernière qui; trop grosse des évènemens qui l'ont surchargée, semble avoir vouluen rejetter sur lui, & le terme & l'issue.

NOUVELLES STRANCERES.

De Londres ce 17 décembre. — Lettre de M. Lally-Tollendal au président de la convention nationale.

Citoyen président, depuis le 5 novembre je me suis porté pour désenseur de Louis XVI. J'ai écrit plusieurs lettres, soit à la convention nationale, soit au ministre de la justice. Une au moins est parvenue, puis ce qu'elle a été annoncée dans la séance du 6 décembre: alors elle n'a pas été lue; elle l'eût été sans doute aujourd'hui, que Louis XVI a consenti à se choisir des conseils; aujourd'hui que les conseils qu'il a choisis lui ont resus publiquement, a fait elle même parvenir à Louis XVI, & les offres du vertueux Malesherbes, & les resus de Target, La convention qui a readu

hommage aux principes de l'éternelle justice, en voulant qu'un accusé sût désendu, ne voudra pas s'en écarter, en précipitant son procès avec une rapidité qui frapperoit d'impuissance ses désenfeurs. Je demande que mon nom soit présenté à Louis XVI, au-dessous de celui de Malesherbes. Mon plaidoyer est prêt. Un quart-d'heure après être arrivé à Paris, je puis me présenter à la barre je n'ai pas même besoin de voir Louis XVI; il ne me faut que le plaidoyer de ses accusateurs, & son acte d'accusation; je les ai. Si je ne suis point entendu, je serai imprimé. J'aurai l'honneur d'envoyer à la convention ce que je n'aurai pu lui dire, & ce fera moins de Louis XVI que de la nation française que j'aurai bien mérité.

De Southe Vold, ce 30 novembre. — Lettre de Cazalès à Louis XVI.

« Sire, ilest à craindre que la convention nationale se décide à faire le procès de votre majesté. Si votre majesté croit que, sans trahir l'indépendance de la couronne qu'elle a reçue de ses ancêtres, il lui est permis d'avoner la jurisdiction de la convention nationale en se défendant devant son tribunal, j'ose la supplier de me choisir pour son désenseur.

» A peine connu de votre majesté, & n'en ayant reçu aucune grace, mon amour pour elle ne peut être que l'esset de l'amour que je porte à la monarchie, que la suite nécessaire de ce sentiment profond que lie tout homme de bien au gouvernement de son pays; & peut-être que cette circonstance malheureuse dans tout temps, me rend plus propre qu'ancun autre à désendre par des grandes raisons d'intérêt & de bonheur public, dans la personne de votre majesté, la cause de tous les rois.

on ne manquera de dire à votre majesté, qu'ayant été constamment dans des principes opposés à ceux de la révolution, il est à craindre que je ne jette sur sa cause la désaveur attachée à ma personne; mais si votre majeste daigne se souvenir.

que nul ait osé me soupçonner de ne pas aimer la liberté; que dans ces temps de malheur & de haine où les serviteurs de votre majesté, où ceux restés sidèles au gouvernement de leurs pères ont été livrés à toutes sortes d'outrages & de dissamations, je suis le seul contre lequel aucune haine publique ou particulière n'a été dirigée; votre majesté pourra croire que je suis aussi le seul à qui il soit permis d'espérer de la désendre avec quelque succès.

en

pas.

une

en-

é à

es.

rès

re :

il

25

int

en-

re,

lon

de

ile

Be

da

eft

on.

1,

nt:

ut

11-

0+

nt:

ce.

113

es.

12

es.,

.950

).-.

ic.

12

15

"La grace que je demande à votre majesté, me fera plus précieuse que toutes celles qu'elle eût pu m'accorder dans la toute-puissance dont elle a joui : elle sera la plus haute récompense que je puisse recevoir de la constante sidélité que je lui ai gardée, & plus j'y pense, moins je puis croire que mes efforts & mon zèle soient entièrement inutiles au succès de sa cause.»

## FRANCE.

Paris. Biroteau, parlant sur Louis XVI, a établi dans la convention, qu'elle devoit se garder de croire que l'opinion de Paris sur le sort du ci-devant monarque, sût celle des départemens, & même celle de la majorité des citoyens de Paris. Il en a donné le tableau, que nous croyons utile de présenter à nos lecteurs des départemens.

Je crois donc que chaque membre doit prononcer sur ces deux questions: Louis sera-t-il puni de mort? Louis sera-t-il condamné à une détention? Trois exemples frappans semblent appuyer cette dernière proposition. L'Angleterre punit de mort un de ses rois; Stuard mourut sur l'échasaud, & l'Angleterre eur encore des rois. Rome, au contraire, chassa les Tarquins, & Rome sur la République la plus tranquille & la plus slorissante; & ensin, Denis le tyran, maître d'école à Corinthe, ne vit plus de nouveaux tyrans lui succéder à Syracuse.

Mais, citoyens, connoissez & sachez éviter le piége qui vous est tendu. Il n'y 2 que ceux qui ont

intérêt à ce que la téte de Louis tombe, que vous disent que son existence est la cause de tous les troubles. Louis mort, ils auront bientôt trouvé d'autres matières à leur calomnie; & vous savez s'ils excellent dans cet art! Louis disent-ils, est la pomme de discorde jetée dans le sein de la République. Eth bien! ils provoquent des vérités que je vais leur dire à mon tont.

Où font ces divisions, ces dissentions dont ils parlent? Je ne les vois qu'à Paris. Où sont les terreurs dont ils nous menacent? à Paris seulement. Parcourez les départemens, & vous y verrez le spectacle consolant de la paix, du bonheur & de la liberté. Jetez ensuite les yeux sur Paris; quelle anarchie y règne!

Voyez ici les loix méconnues, & les législateurs avilis; voyez, fur plus de cent mille citoyens, dix mille exercer feuls les droits qui appartiennent à tous; voyez quelques individus se rassembler dans le local d'une section, en écarter les autres citoyens par la terreur, & prendre leurs délibérations désavouées souvent le lendemain par les vrais amis de la liberté; voyez la calomnie placardée, distribuée, répandue contre la première des autorités constituées; voyez ici une cinquantaine de eitoyens jeter le trouble dans la convention, entraver sa marche, résister à sa volonté, se glorifier de cette résistance, s'énorgueillir de leur révolte, & par un rafinement de calomnie, accuser six cents quatre-vingt dix membres des défordres qu'ils occasionnent; voyez enfin une poignée de citoyens égarés déshonorer leur caractère de républicains par des huées ou des acclamations coupables, & vouloir forcer sept cents députés unis de cœur & d'esprit, à servir les projets ambitieux de quinze à vingt ei-devant nobles, d'autant de prêtres & dequelques juges du 2 septembre.

Voilà, cependant, ceux qui se prétendent les amisse du peuple ? s'ils l'étoient, ils mettroient sin à ces désordres; ils chercheroient à ramener les esprits, au-lieu de les allumer, de les aigrir par d'attroces calomnies: mais non; ils l'ont dit eux-mêmes: c'est l'insurrection de la minorité contre la majorité, c'est-à-dire, de Paris contre les départemens.

§. On écrit de Londres que la guerre de l'Angleterre contre la France paroît enfin décidée, & le peuple y prend autant de part que le gouvernement. Pour alimenter ce sentiment ds haine du peuple anglais contre la France, on répand avec profusion le récit des massacres des 2 & , septembre, que l'on fait considérer comme le crime de la nation entière. Depuis quelques jours, les émigrés de Coblentz arrivent à Londres par troupes, la plupart viennent de Hollande. Bouillé y est débarqué du paquebot de Rotterdam; les ducs, les marquis, les archevêques & une quantité prodigieuse de prêtres inondent les maisons & les tues de Londres, & tous attendent avec impatience le plénipotentiaire Breteuil.

Le gouvernement se prépare à la levée de vingt-

cinq mille matelots.

S. Le citoyen Sémonville, ministre plénipotentiaire de la République française près la cour Ottomane, jest à bord de l'escadre qui est dans la Méditerranée, dont une partie à relâchéen Corse; elle est forte de trente vaisseaux de guerre ou frégates, de beaucoup de chaloupes canonnières, & suivie de cinquante bâtimens de transpors. Le 10 de ce mois, elle est partie de golfe della Spiega. On présume qu'après quelques expéditions, si la Porte se resuse eux mesures qui lui sont proposées par le gouvernement français, elle pourra se porter aux Dardanelles.

Convention Nationale. Présidence du citoyen Treilhard,

Séance du lundi 31 décembre.

Le général Chazot demande à se justifier des inculpations qu'on s'est permis contre lui, à l'occasion de l'affaire du bataillon Mauconseil. On passe à l'ordre du jour motivé sur ce que ces inculpations n'émanent pas de la convention.

Une députation de la section des Champs-Elisées vient se plaindre de l'esprit désorganisateur qui paroît s'emparer des autres sections, & désavoue plusieurs arrêtés pris par elles. L'adresse est

approuvée & sera imprimée.

Fayot dénonce que les habitans de Lille se plaignent de n'avoir encore reçu faucune des indemnités qu'on leur a accordées. On décrète que le trésorier de la caisse extraordinaire donnera le bordereau des sommes offertes par les villes & les communes, que ces sommes seront remises aux maires & officiers municipaux, qui en rendront compte & les repartiront d'après les états des conseils - généraux, sous l'autorisation des corps administratifs.

Cambon propose & fait décrèter, à compter du premier janvier, la suppression de la caisse de l'extraordinaire & qu'elle sera réunie à la trésorerie nationale.

Marat fait une motion d'ordre & dénonce un conciliabule qui se tient au Palais-Royal, n°. 148. Depuis quinze jours, Rolland s'y rend; c'est-là qu'on a juré la perte de Pache. Dumourier a quitté son armée pour servir leurs manœuvres. Barbaroux est chargé de faire le rapport des mémoires. On passe à l'ordre du jour.

Vergniaux monte à la tribune & parle sur le procès de Louis Capet. Il aborde la question de l'inviolabilité; concession absurde, dit-il, mais ensin accordée par le peuple. Il fait plusieurs sorties sur différentes opinions, prononcées avant lui, & notamment contre Robespierre; il demande le renvoi du procès aux assemblées primaires.

Dubois de Crancé vient ensuite, & conclud à

la peine de mort sans appel.

Un autre opinant a conclud aussi à la peine de mort. Celui qui l'a suivi a demandé l'appel au peuple.

On sousseit à l'aris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3: Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.